



## La communauté de communes de Bièvre Est recrute un 2 Auxiliaires de Puériculture (h/f) Pool de remplacement



### Bièvre Est en bref

- 14 communes
- 22500 habitants
- 180 agents
- un territoire stratégique
- un développement multipolaire
- un projet de territoire fort



### Cadre d'emploi

- Poste permanent à temps complet
- Catégorie B, filière médico-sociale
- Recrutement par voie statutaire ou à défaut contractuelle
- Rémunération statutaire + prime mensuelle (IFSE)



### Candidature

- Lettre de motivation + CV à adresser en format PDF à [recrutement@cc-bievre-est.fr](mailto:recrutement@cc-bievre-est.fr) en indiquant en objet la **référence** : **PR\_2AP25 avant le 29/12/24**
- Poste à pourvoir au 01/03/25

### Votre rôle

Sous la responsabilité d'une directrice de crèche, l'agent assure les remplacements courts (petits arrêts maladie, formation, congés...) sur les 3 EAJE intercommunaux : Bidibulles à Apprieu (36 places), Les Lucioles à Renage (16 places) et Pirouette à Le Grand-Lemps (12 places).

**L'agent est amené à se déplacer sur ces 3 structures.**

Il travaille en collaboration avec les équipes des 3 équipements.

Il accueille les enfants de façon individualisée et adaptée, prenant en compte leur bien-être et leur confort dans l'ensemble des moments de la vie quotidienne et propose des activités afin de susciter leur éveil.

### Vos missions et activités

#### Fonction auprès de l'enfant

- Identifie les besoins de chaque enfant qui lui est confié et la meilleure réponse à y apporter. Effectue les soins qui en découlent (repas, sommeil, hygiène, activités, communication) individuellement et en groupe.
- Met en place tous les moyens permettant à l'enfant de vivre dans de bonnes conditions physiques et affectives au sein de la structure.
- Veille à l'accueil de l'enfant au quotidien. Propose aux enfants un environnement propre et stimulant.
- Met en place des jeux, source de plaisir pour l'enfant lui permettant d'être acteur, de développer ses capacités et son autonomie.
- Collabore avec l'équipe et la directrice pour organiser son travail auprès des enfants en référence au projet de l'équipe (horaires, méthode de travail, transmissions).
- Participe à l'élaboration et à la mise en place de projets avec le reste du personnel.

- Applique les règles de soins et d'hygiène appropriées à l'enfant.

#### Fonction auprès des parents

- Accueille les parents et leur apporte un soutien. Peut être amené à les orienter vers la directrice ou l'éducateur de jeunes enfants.
- A un droit de réserve et doit se garder de tout jugement de valeurs.

#### Vie de la structure

- Participe aux réunions d'équipe et aux analyses de la pratique professionnelle en alternance dans les structures.
- En tant que personnel qualifié, assure les ouvertures et fermetures des structures.

### Vos compétences et votre qualification

- Diplômes requis : auxiliaire de puéricultrice, AFPS / PSC1
- Connaissance sanitaire et diététique permettant de veiller à la sécurité et à l'hygiène de l'enfant.
- Formations régulières sur le développement de l'enfant.
- Respect des protocoles sanitaires (locaux, jeux, ...).

### **Vos compétences personnelles**

- Compétences relationnelles, d'écoute, de patience et de disponibilité.
- Capacité d'accueil (enfant, famille).
- Capacité à favoriser l'éveil et le développement de l'enfant.
- Respect de l'autre (enfant, parent, équipe, partenaire).
- Respect du secret professionnel.
- Dynamisme et esprit d'initiative.

De plus, votre sens du travail en équipe, votre aptitude à la communication et votre capacité d'adaptation à divers publics et aux situations d'urgences seront vos atouts pour ce poste.

En outre, votre adaptabilité vous permettra de mener à bien vos missions de **mobilité entre les 3 EAJE** de la collectivité.

**Vaccinations obligatoires** à jour (Diphtérie – Tétanos – Polio - Hépatite B – BCG - Statut tuberculinique).

### **Vos avantages**

- Organisation du travail possible sur 4,5 ou 5 jours- ARTT
- Tickets restaurant (participation employeur de 60 %)
- Adhésion au COS 38 / Amicale du personnel
- Participation de l'employeur au contrat groupe pour la mutuelle et la prévoyance